Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20261030-D1102026-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 – 19 H 00

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 30 octobre 2026 à 19 h 00,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 26 octobre 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU, M. LE ROUX, Mme MOURET, Mme KERHOUSSE, M. CRASSIN – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, LOYER, LE JEUNE et Messieurs BONNEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absents excusés : Mesdames BRIENT, HUET AUBOIN, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs Philippe BELEGAUD et GIRONDEAU

Pouvoirs avaient été donnés par :
Madame BRIENT à Madame MOURET
Madame HUET AUBOIN à Mme KERHOUSSE
Madame MILON à Monsieur CRASSIN
Madame PRIGENT à Monsieur LE GOFF
Madame QUERE à Monsieur BONNEAU
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur GIRONDEAU à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 110/2026
CREATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DE LA LANTERNE DANS LE CADRE DES JOURNEES DE MOBILISATION

Monsieur RENAULT fait savoir que le Centre du Service National et de la Jeunesse de Brest souhaite pouvoir louer une fois par semaine, à compter du 1er janvier 2027, la salle « la Lanterne » afin d'y organiser ses journées de mobilisation.

Il propose au conseil municipal d'instaurer un tarif journalier qui comprendrait la location de la salle et le ménage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix POUR, 4 voix CONTRE (Madame LE JEUNE, Messieurs BONNEAU, GIRONDEAU et LE ROUX) et 2 ABSTENTIONS (Mesdames HOSTE et LOYER) décide :

- de créer un tarif spécifique pour cette mise à disposition de la salle La Lanterne d'un montant de 450 € par journée de location,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre du Service National et de la Jeunesse.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,
Pascal BONNEAU.